

BULLETIN D'INSCRIPTION
INDIVIDUEL

COMMENT VOUS INSCRIRE :

1/ Vous postez ou faxez votre bulletin d'inscription et vos ARRHES à :

ExpertWeb
Avenue de l'Agau - le Vivaldi - 34970 LATTES
Tel /Fax : 04 67 42 68 11

2/ Dès réception de ce document, vous recevez un double, signé et validé par **ExpertWeb**, confirmant votre inscription et ayant *valeur de contrat de formation professionnelle* (Art. L.920-13 du Code du travail)

Entre les soussignés,

ExpertWeb
Avenue de l'Agau - Le Vivaldi - 34970 LATTES

ci après désigné par **ExpertWeb**, enregistrée sous le numéro **91 34 0636934** auprès de la préfecture de Languedoc Roussillon (article R 921-5 du code du travail).

et,

M. Mme. Melle. Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Profession:
Adresse :
.....
Téléphone : Télécopieur : Mobile : E-mail :

est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.920-13 du Code du travail.

FORMATIONS CHOISIES :

Référence	Intitulé du stage	Date début choisi	Montant net(*)
Exemple COMPTA001	Comptabilité	20/01/2006	99 euros
•
•
•
•
•

(*) Dans le cadre d'une formation professionnelle assurée intégralement par un financement individuel, ExpertWeb applique 35% de réduction sur les tarifs indiqués dans les fiches programmes.

Les prix sont nets, l'organisme de formation étant exonérée de la TVA pour ses actions de formation professionnelle continue (article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts).

Article 1 : Objet, Nature et caractéristique des actions de formation

En exécution du présent contrat ExpertWeb s'engage à organiser l' (les) action(s) de formation indiquée(s) ci-dessus. L'action de la formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.900-2 du code du travail.

L'objectif, le programme, la méthode et le contenu pédagogique de la formation, le public auquel elle s'adresse, ainsi que les pré-requis éventuels nécessaires, figurent dans chaque fiche de formation spécifique des parcours accessibles sur le site <http://www.formation-enligne.com>.

Article 2 : Evaluations, Attestations et Certificats

A la fin de chaque formation, une attestation de participation est délivrée au stagiaire.

Dans le cadre de notre démarche qualité, toutes nos formations font l'objet d'une évaluation par les stagiaires au cours de la formation à l'aide d'un questionnaire d'évaluation

A l'issue de la formation une « évaluation de l'acquisition des connaissances » est réalisée par nos formateurs à l'aide de plusieurs tests et exercices à réaliser.

Un cursus de plusieurs stages dans une spécialité ou dans des domaines complémentaires ouvre droit à l'obtention d'un « certificat de niveau de compétence ». Le détail, les modalités et conditions sont disponibles auprès de notre contact pédagogique.

Article 3: Déroulement de la formation

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances, sont détaillées sur le site [formation-enligne.com](http://www.formation-enligne.com)

Article 4 : Délais de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe ExpertWeb par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne sera exigée au stagiaire. A l'expiration de ce délai, il ne peut être exigé au stagiaire une somme supérieure à 30% du montant de la formation. Le solde donne lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation.(éléments de l'article L.920-13 du Code du travail).

Article 5 :

REGLEMENT

Je verse à l'ordre de ExpertWeb Formation 50 € d'arrhes par stage, soit :€

(Si vous vous inscrivez à plusieurs stages, merci d'établir un chèque de 50 € pour chaque stage)

Reste due la somme de :€

Je réglerai le solde de chaque formation le 1er jour du stage.

Article 6 : Interruption de stage - Résiliation du contrat

Toute formation commencée est due. Les arrhes ne sont pas restituées en cas de désistement mais peuvent être reportées sur une autre session de l'année en cours ou de la suivante après accord de MAYOR Formation.

Si, par suite de force majeure* dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

*La force majeure est définie par la jurisprudence comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 7 : Dates de formation

ExpertWeb peut être amené, pour assurer une meilleure organisation des formations, à modifier les dates sous réserve de respecter un préavis de dix jours. Chaque personne est alors informé par écrit. La proposition d'une autre date de démarrage de formation lui est alors faite.